se sont nettement déclarés solidaires de leurs camarades de l'imprimerie Dardelet. »

EN ESPAGNE

Barcelone, 8 janvier. — Les matelots de Cadix, d'Aguilas, d'Alicante et de plusieurs autres ports ont adhéré à la grève.

Vingt-sept navires sont sans équipage, huit cents ouvriers chôment. Un armateur a admis les revendications des grévistes.

Les ouvriers de Marseille ont envoyé des subsides importants aux grévistes de Barcelone.

De nouveaux vapeurs sont arrivés dans le port. Leurs équipages se sont joints au mouvement de grève.

Plusieurs entreprises de navigation commencent à céder aux demandes des grévistes. Ceux-ci maintiennent les bases déjà présentées, dans toute leur intégrité.

Une conférence de Millerand

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, 8 janvier. — Millerand a fait hier, à l'Ecole des hautes études sociales, sous la présidence de M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté des lettres, et devant un nombreux auditoire, une intéressante conférence sur l'enseignement technique et professionnel.

Nul n'était mieux qualifié que l'ancien ministre du commerce pour parler de cet enseignement, qui a, pendant trois années, bénéficié de son activité réformatrice.

L'enseignement technique et professionnel a pour but, on le sait, de préparer directement à l'exercice d'un art ou d'une profession. Ce but utilitaire, a expliqué Millerand, a présidé à la fondation de tous les établissements d'enseignement du Moyen Age, période à laquelle remonte notre régime d'enseignement. Toutes les écoles étaient alors instituées pour répondre à un besoin pratique, et comme on enseignait en latin, il fallait d'abord apprendre le latin, « mais l'idée de créer un enseignement sans but pratique n'a jamais dirigé aucune création réelle ».

Millerand aurait donc pu dans sa conférence parler des écoles de droit et de médecine, des écoles spéciales militaires et des écoles des mines et des ponts et chaussées, mais il s'est borné à entretenir son auditoire des écoles techniques ressortissant au ministère du commerce. Les seules réformes qui sont dues à Millerand eussent pu lui fournir un thème suffisant à une longue conférence. C'est en effet à Millerand, que l'on doit la réorganisation complète de l'enseignement technique (décret de 1901), l'entrée dans le Conseil supérieur de cet enseignement, de l'élément actif du commerce et de l'industrie : délégués de syndicats patronaux et ouvriers, de Bourses du travail, de praticiens et théoriciens ; ingénieurs, membres élus par les établissements scolaires, etc. C'est encore lui qui, comme ministre du commerce, ne séparant pas dans son esprit, les préoccupations morales des préoccupations utilitaires, tint à assurer aux élèves des écoles d'arts et métiers une culture générale plus complète.

Borné à de vagues exhortations et à des lieux communs, le cours de morale et d'éducation civique demeurait inefficace.

— Désormais, ordonna Millerand, il aura essentiellement un caractère social, c'est-à-dire prendra pour base la considération des conditions de la vie sociale, des rapports de l'individu avec la société : en un mot le fait et l'idée de la solidarité sociale. Il aura aussi un caractère civique en ce que, sans s'éloigner en son examen général de la nature et de la structure des sociétés, il étudiera principalement la société nationale ou patrie. Il motivera le respect des lois dans les sociétés libres et montrera l'importance, pour la prospérité nationale aussi bien que la valeur morale des libertés publiques. Cet enseignement sera concret, c'est-à-dire qu'à l'exposé des théories et des doctrines abstraites, il préférera celui des idées engagées dans nos lois, dans nos institutions, dans nos mœurs. Enfin, il rattachera aux principes fondamentaux de justice et de solidarité sociale les notions essentielles de l'ordre juridique et économique qui sont comme la matière de la morale sociale. »

L'ancien ministre du commerce créa, en outre, auprès de chaque école d'arts et métiers, un conseil de perfectionnement dans lequel figurent le préfet du département, des ingénieurs, des chefs d'atelier et des industriels.

Millerand a foi dans l'utilité de ces établissements scolaires et il n'a point dépendu de lui que le département de la Seine fût doté d'une école d'arts et métiers.

D'ailleurs, l'ancien ministre ne prétend pas avoir réalisé tout son programme de réformes. Parmi les créations qu'il projetait, il en est une — dans la catégorie de l'enseignement technique supérieur, dont font partie l'Ecole centrale et les écoles de commerce — qui nous semble particulièrement utile. Il s'agit d'un institut pratique de perfectionnement à l'étranger « quelque chose d'analogue à ce que trouvent nos artistes à l'Ecole française de Rome ». Millerand comptait placer cette école aux Etats-Unis, mais le temps ne lui a pas permis de réaliser cette œuvre.

Le conférencier a étudié ensuite l'organisation et le fonctionnement des écoles nationales professionnelles. Il les a soustraites au fâcheux régime du « condominium » et a augmenté l'outillage mécanique. Le nombre de leurs élèves, qui était en 1899 de 1,115 est en 1903, de 1,212. Il a également affranchi du « condominium » et réorganisé les écoles professionnelles de la ville de Paris, parmi lesquelles nous pouvons citer l'Ecole de physique et chimie, qui, longtemps, offrit seule l'hospitalité aux travaux de M. et Mme Curie.

Enfin, Millerand, en terminant, a étudié le groupe le plus nouveau des établissements scolaires qui dépendent du ministère du commerce : les écoles pratiques de commerce et d'industrie. Ces écoles ont pour objet de former des ouvriers et des employés de commerce instruits, aptes à être utilisés immédiatement. Nécessité urgente, car tout le monde le constate, l'apprentissage disparaît, et Millerand ne trouve pas téméraire de prédire que la République, qui a créé l'obligation de l'enseignement primaire, devra la compléter par l'enseignement professionnel obligatoire.

Nos rivaux, explique-t-il, n'ont pas attendu ce jour pour conjurer le péril créé par la disparition de l'apprentissage. L'Angleterre consacre à l'enseignement technique 16,700,000 francs par an, l'Allemagne 9,385,525 francs et nous, à peine 4 millions et demi de francs.

Millerand, dans sa conclusion, souhaite l'union entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique, mais non la confusion. L'Université ne gagnerait rien à absorber l'enseignement technique et celui-ci y perdrait « l'originalité qui est sa force et sa raison d'être ».

— Sans cesser d'être lui-même, dit Millerand, l'enseignement professionnel peut et doit faire à la culture générale la large part faute de laquelle il serait impuissant même à produire de bons spécialistes.

En même temps que l'artisan d'une tâche l'enseignement technique doit viser à former l'homme. Ses élèves ne sont excellents dans leurs professions, quelles qu'elles soient, qu'à la condition de dominer leur œuvre au lieu qu'ils en soient dominés.

Ses maîtres n'oublieront pas que la valeur de l'individu se mesure à sa capacité d'idées générales, et que l'important n'est pas qu'il devienne quelque chose, mais qu'il soit quelque-qu'un.

Il n'est pas de besogne, si humble semble-t-elle, qui ne rehausse et n'ennoblisse la compréhension de la beauté, de l'effort ; la vue de sa liaison avec l'ensemble du travail humain, l'idée de la solidarité humaine.

Tout l'enseignement digne de ce nom doit être pénétré et idéalisé par la pensée toujours présente de son but : donner à la vie son sens vrai et sa pleine valeur. »

Le conférencier a été très applaudi et félicité par les hommes politiques, les fonctionnaires et les professeurs qui étaient venus l'entendre.

Moines et Spéculation

Paris, 8 janvier. — Une nouvelle histoire, où l'on voit une fois de plus la congrégation coudoyer la Bourse, vient jusqu'à nous, dit le *Matin*.

Une banque parisienne, la banque Brocard, avait placé des actions d'une société dont le siège industriel est au Canada : la *Gold Run*. Ces titres ne sont inscrits ni au marché officiel ni à la cote du marché des banquiers en valeurs au comptant. Ils se négocient au petit marché en banque dans les environs de 25 francs.

Ces jours derniers, un intermédiaire, M. Desfossés, se déclara chargé de vendre 5,000 de ces titres. A la banque Brocard on fit la grimace, mais on acheta pour ne point laisser fléchir les cours. Quelques jours après, nouvelle offre ; mais, cette fois, de 10,000 titres. La banque fit encore racheter, mais demanda des explications : M. Desfossés avait 45,000 titres à vendre !

La maison Brocard, déconfite, mais flairant une singulière histoire, tint le coup. Elle reprit les 45,000 titres, ce qui représentait le coquet déboursé de un million de francs environ. Puis elle somma le vendeur de lui livrer les titres. Hélas ! celui-ci se trouvait dans l'impossibilité de s'exécuter : le client pour le compte de qui il travaillait se dérobait :

Ce client était sans doute un audacieux spéculateur en quête d'un coup ? Point du tout. C'était la congrégation des oblats de Saint-Jean. Celle-ci possède non seulement des établissements au Canada, mais aussi des propriétés aurifères au Klondyke, près des terrains de la Gold Run. Elle sait, de plus, s'intéresser à propos aux affaires du voisin, quand il s'agit de bonnes affaires s'entend. Elle s'était assuré, en effet, au Canada, par l'intermédiaire d'un M. Carbono, 80,000 titres de la Gold Run dans les bas cours de 12 francs pièce, et rêvait d'en réaliser la moitié avec un petit bénéfice de cent pour cent. Ce n'est qu'à la dernière heure que des formalités de transfert firent écrouler cette fructueuse opération.

Les pots cassés furent payés par les intermédiaires qui, afin de liquider l'opération, durent se racheter avec perte, par l'intermédiaire d'agents de change. Et voilà comment les oblats de Saint-Jean ont failli faire charlemagne à la Bourse avec une de ces petites opérations dont l'habileté, au surplus, ne pouvait que modérément surprendre, venant d'une communauté qui sait si bien faire rimer *mission* avec *concession*. »

Faits Divers

HORS RÉGION

Un satyre en soutane

Nantua, 8 janvier. — Nous avons annoncé qu'un épouvantable scandale clérical avait soulevé une très vive émotion dans la commune de Cerdon. Il s'agit d'un vicaire qui a été arrêté sous l'inculpation d'odieux attentats sur des petites filles.

Voici les faits tels qu'ils ont été relevés par l'enquête faite par M. Tillier, juge de paix de Poncin et le parquet de Nantua.

L'abbé Philibert Guyot, à l'issue des cours du catéchisme, attirait à la sacristie des jeunes filles, et là, il les faisait monter sur des meubles, placards et autres, pour se livrer d'en bas à des regards sur la chasteté desquels on est fixé.

De plus, paraît-il, et c'est là un des faits précis relevé par l'enquête, il y a eu des attouchements qui ne laissent aucun doute sur les intentions de ce triste personnage.

Hier et avant-hier, plus de vingt-cinq fillettes agées de sept à quatorze ans, ont été interrogées par le parquet. Les faits relevés sont d'une gravité extrême.

Ceux-ci étaient commis depuis longtemps, mais la crainte d'un scandale, l'honneur des familles engagé, faisaient taire ceux qui auraient dû comprendre qu'il était nécessaire d'agir promptement en cette circonstance.

Il a fallu que de courageux pères de famille s'arment de courage et signalent eux-mêmes au parquet ce qui se passait à l'église de Cerdon.

M. Tillier, juge de paix de Poicin, fut chargé tout d'abord d'une enquête sommaire et discrète, qui, faite avec habileté et tact, amena la descente du parquet à Cerdon.

Celle-ci donna des résultats édifiants. Les pauvres fillettes furent interrogées. Des parents furent entendus. Ce fut accablant. L'auteur de ces monstrueux attentats n'était autre que le vicaire Guyot qui avait pris la fuite dès qu'il eut connaissance de l'arrivée du parquet.

Un mandat d'amener fut lancé contre le monstre, qui a été arrêté à Bourg, dans sa famille, où il s'était réfugié.

Le misérable Philibert Guyot est un jeune abbé de vingt-sept ans environ. Il faisait depuis deux ans à Cerdon l'admiration des bigots qui ne tarissaient pas en louanges sur les sentiments de piété, de vertu et de dévouement de cet immonde satyre.

Chaque année, ce triste individu organisait des pèlerinages pour Lourdes.

On ne peut se faire une idée de l'émotion qui règne dans le pays.

Naufrage d'un steamer

Vingt-quatre victimes

Anvers, 8 janvier. — Un télégramme de Léopoldville apprend que le steamer « Lopsley », appartenant à la Mission presbytérienne américaine du Congo, se rendant du Haut-Congo à Léopoldville, où il devait embarquer des missionnaires, a coulé en face de Kwamouth, par suite d'une erreur de navigation. Il y a eu vingt-quatre victimes.

Un gamin assassin

Paris, 8 janvier. — Un attentat, entouré de circonstances mystérieuses, a été perpétré hier soir, vers six heures, rue de la Roquette, près de la place Voltaire.

Un jeune homme d'une quinzaine d'années a tiré un coup de revolver sur Marie Guillemet, âgée de treize ans, apprentie couturière, qui a été grièvement blessée au côté droit.

Nous nous sommes rendu au domicile des parents de la victime, 4, passage des Mûriers, à Ménilmontant.

Voici, nous dit-on, ce que les petites amies de Marie ont raconté :

— Nous venions de quitter notre atelier et, tranquillement, nous remontions la rue de la Roquette, lorsque, subitement, un jeune homme, vêtu comme un ouvrier, se précipita sur Marie et, après avoir prononcé quelques mots que nous n'entendions pas, tira à bout portant un coup de revolver.

Notre malheureuse compagne se détourna vivement et reçut la balle dans le côté droit.

Elle s'affaissa aussitôt en disant :

— Je t'assure que j'ai reçu la balle.

Pendant que des passants se mettaient à la poursuite du meurtrier, qui s'enfuyait dans la direction du boulevard Voltaire, on transportait Marie Guillemet dans une pharmacie voisine et, de là, à l'hôpital Saint-Antoine.

Le meurtrier a été arrêté et envoyé au Dépôt.

Il se nomme Etienne Peloux, âgé de quinze ans, demeurant 80, boulevard Voltaire. Il a refusé d'indiquer les motifs qui l'ont poussé à commettre cet attentat.

Terrible Drame

Mort tragique d'une institutrice et de ses deux enfants.

Constantine, 8 janvier. — Hier, à Lacroix, près de la Calle, l'institutrice de ce village, Mme Brès et ses deux enfants, ont été trouvés morts.

On a retrouvé les cadavres gisant dans une large mare de sang, dans la salle même de l'école.

La justice a immédiatement ouvert une enquête. Mme Brès était en instance de divorce et vivait avec son frère. M. Deleuze, instituteur. Ce dernier avait quitté Lacroix hier, pour se rendre à Bône. On avait d'abord cru à un crime, à un triple assassinat. Mais, d'après l'enquête, Mme Brès aurait d'abord tué ses deux enfants, puis se serait suicidée.

DANS LA RÉGION

Vol important à Aire

Le 4 janvier, vers six heures du soir, se trouvant à Thérouanne, M. Armand Caron, négociant, laissait sa voiture et son cheval devant la maison de M. Augustin Nourry, épicier, où il entrait pour allumer sa lanterne.

En sortant environ vingt minutes après, M. Caron constata qu'on lui avait volé une sacoche placée dans le coffre de sa voiture et renfermant une somme de 2.675 francs composée d'un billet de mille francs et de dix de cent francs, le reste en pièces d'or et d'argent.

M. Caron a fait des recherches pour retrouver la sacoche. Celles-ci sont restées infructueuses.

La sacoche qui contenait l'argent est en cuir fauve, assez grande, et ferme à clef.

Un mineur tué à Hénin-Liétard

Le 8 courant, à sept heures du matin, le nommé Legrand François, 28 ans, demeurant à Hénin-Liétard, rue de Drocourt, coron Bétrémieux, a trouvé la mort dans des circonstances épouvantables. Voici d'après les renseignements que nous avons pu recueillir comment s'est produit l'accident :

Legrand qui était occupé en qualité de rattacheur à la fosse n° 1, fosse dite Parisienne, marchait entre les voies, lorsqu'il fut écrasé entre deux berlines, au moment où ces dernières arrivaient au raccordement des voies.

Le corps fut réduit en bouillie et la mort fut instantanée.

Le malheureux laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

Accident mortel à Beauvois

Mercredi soir, vers 7 h. 1/2, un pauvre vieux, connu à Beauvois, sous le nom de Charlemagne, est tombé accidentellement dans la cave de M. Robinse, et dans sa chute s'est fracturé le crâne.

Conduit à l'hôpital de Beauvois, le docteur ne put que constater le décès.

Charlemagne, avait déjà précédemment été victime d'un accident qui avait nécessité l'amputation d'une jambe. Il marchait depuis ce temps avec l'aide d'une jambe de bois.

LES GREVES

A Lille

LA GREVE DES EBENISTES

La chambre syndicale des ébénistes nous communique la note suivante :

« Vendredi 8 janvier, une nouvelle délégation s'est présentée chez M. Delrue, gérant de la maison Labens, qui a refusé d'entrer en pourparlers avec les délégués au sujet du relèvement des tarifs. Les ouvriers ne paraissent pas disposés à abandonner la moindre partie de leurs revendications et sont au contraire décidés à continuer la grève sans se laisser ébranler par les intimidations et les menaces de renvoi.

Le Syndicat organise pour aujourd'hui samedi, 9 janvier, une réunion avec le concours du citoyen Saint-Venant qui parlera de la répercussion que peut avoir la grève de la maison Labens sur les autres ateliers. »

***

Les tisseurs de la vallée de la Lys

REUNION DE LA COMMISSION MIXTE

On nous communique le procès-verbal suivant :

TAFIF GENERAL
DES PREPARATIONS TISSAGE

Tarif de la Lamerie. — Toile unie fil ou coton

La commission mixte chargée, en vertu de la convention du 30 octobre 1903, d'élaborer le tarif général des préparations, s'est réunie à la mairie d'Armentières, le 8 janvier 1904, sous la présidence de M. Vincent, préfet du Nord.

Etaient présents : MM. Debosque, Villard, Charvet, Dufour-Lescornez, Jeanson, Dulac et Chas, délégués patrons.

MM. D. Daudrumez, maire d'Armentières ; Charles Tankere, adjoint au maire d'Houplines ; Vanalderweirelde Charles, Lefebvre Charles, Dheygere Emile, Bécue Henri, Mercier Victor, Castelain Jean et Leroy Alexandre, délégués ouvriers.

1° LAMIERS. — Après études des propositions faites par les délégués ouvriers dans la dernière séance du 19 décembre 1903, les patrons déclarent qu'ils les acceptent, bien qu'elles réalisent d'après eux, une augmentation sérieuse sur le tarif actuel. Les deux parties sont donc à l'unanimité d'accord pour fixer le tarif des lamiers ainsi qu'il suit :

0 fr. 15 c. pour chaque montage de rouleau.
0 fr. 20 c. pour mille fils passés.

2° AVANCEURS DE FIL. — Par analogie avec ce qui a été décidé pour les Lamiers, la commission estime qu'il y a tout avantage à modifier les bases du tarif de manière que l'avanceur de fil soit payé d'après le travail qu'il produit.

Le tarif des avanceurs de fil est fixé à l'unanimité à 0 fr. 09 c. par mille fils avancés.

3° PASSEURS AU ROT. — Le tarif sera également modifié de manière que le salaire soit proportionnel au travail fait. Le tarif est à l'unanimité fixé à 0 fr. 09 c. par mille fils passés.

OBSERVATIONS GENERALES. — Il est entendu que les avanceurs de fils doivent collaborer avec les Lamiers au travail du montage des rouleaux.

Les patrons affirment que, d'après les calculs faits dans chaque usine, le nouveau tarif réalisera pour chaque ouvrier de la lamerie une augmentation qui peut aller jusqu'à 10 %. Ils disent que leur affirmation sera d'ailleurs soumise à un contrôle indiscutable, puisque le nouveau tarif doit être rétroactivement appliqué à partir de la reprise du travail, soit du 14 novembre 1903.

Si leurs prévisions sont exactes, chaque ouvrier de la lamerie recevra à partir du 14 novembre, une somme supplémentaire. Et si, par exception et contrairement à leurs prévisions les ouvriers de la lamerie d'une usine se trouvaient en perte par l'application du nouveau tarif, les patrons s'engagent à leur payer un salaire égal à celui que produirait l'ancien tarif appliqué dans cette usine.

D'autre part, et par une juste compensation aux sacrifices qu'ils consentent aujourd'hui sans y être tenus par la convention du 30 octobre, les patrons demandent que, si le nouveau tarif réalise les augmentations qu'ils prévoient il ne pourra être question pour les ouvriers de réclamer une nouvelle augmentation à partir du 1er avril 1904 pour la garantie contre la réduction des heures de travail.

Les délégués ouvriers reconnaissent le bien fondé de cette observation et l'acceptent.

En ce qui concerne les particularités de fabrication (telles que articles spéciaux comportant plus de 4 lames ou certaines dispositions de rayures, etc.), un tarif général ne saurait en régler les prix qui devrait être l'objet d'une entente amiable dans chaque usine. Ce règlement aura lieu dans tous les cas, de telle façon que le nouveau tarif ne pourra jamais produire une moyenne de salaire inférieure à la moyenne résultant de l'ancien tarif.

LES DELEGUES OUVRIERS.
LES DELEGUES PATRONS.

***

Au Cateau

Le Comité de la Grève a adressé le 27 décembre 1903 une lettre à M. le Sous-Préfet de Cambrai, dans laquelle il lui raconte dans quelles circonstances exactes se sont passés les événements au cours desquels la gendarmerie et la police ont cru devoir exercer une brutalité inexplicable. Par cette lettre, le Comité demandait à M. le Sous-Préfet de prendre des mesures pour empêcher le retour de pareils incidents.

M. le Sous-Préfet a répondu qu'il donnerait des ordres en ce sens.

D'autre part, le Sous-Préfet, sollicité par les grévistes pour être tiers-arbitre, a répondu au citoyen Claisse qu'il avait adressé à MM. Moguet, D'halluin et Mazurel une lettre par laquelle il leur notifiait qu'il avait été choisi comme tiers-arbitre par les grévistes, et a assuré que son concours était acquis pour arriver à un moyen de conciliation.

De plus, le Comité de la Grève a protesté par lettre à M. Martinet, maire du Cateau, contre les distributions mal faites de secours aux grévistes, par le Bureau de Bienfaisance.

Enfin, le Comité de la Grève a adressé à M. Dron, député, une lettre en date du 8 janvier ainsi conçue :

« La Commission Administrative du Syndicat textile ouvrier du Cateau et des environs et le Comité de la Grève ont décidé à l'unanimité de leur quarante-six membres, de vous demander de fixer pour une date des plus rapprochées, la venue parmi nous de la Commission mixte Parlementaire afin que *de visu* cette dernière puisse se rendre compte de la justesse des revendications des malheureux grévistes du Cateau et de l'affreuse misère dans laquelle ils croupissent.

» Dans l'espoir, etc.

»Pour le Comité de la Grève et pour la Chambre Syndicale textile ouvrière :
Le Secrétaire,
U. CLAISSE. »

BLAME A LA MUNICIPALITE

Hier, à trois heures et demie, eut lieu en la salle de Gymnastique, une imposante réunion à laquelle les citoyens Magniez, Girot et Claisse prirent la parole.

Un blâme fut voté à l'unanimité à la municipalité qui, hier, faisait venir une vingtaine de gendarmes, lesquels vont coûter très cher à la ville, alors que l'argent aurait pu venir en aide aux nombreuses familles des grévistes.

Les grévistes blâment avec énergie la municipalité, qui ordonnait hier de laisser les becs de gaz allumés toute la nuit. Cet attiumage provoque un surplus de dépenses, surtout que pendant les soirées les plus noires, ces becs ne sont allumés partiellement que jusque onze heures.

L'Election Sénatoriale
DU NORD

Aux délégués sénatoriaux socialistes

Nous rappelons aux délégués sénatoriaux appartenant à la Fédération des Groupes Socialistes Indépendants, que le Parti Républicain-Socialiste leur offre un punch, dimanche à trois heures, 47, rue de Béthune, établissement Charles Hugo. Les cartes d'invitation leur seront délivrées à cette même adresse, entre le premier et le second tour de scrutin.

Quant aux membres du Parti Républicain-Socialiste qui désireraient participer à ce punch, ils y seront admis moyennant une cotisation de *cinquante centimes*.

***

Aux Délégués du « Bloc »

Nous recevons, sous ce titre, et avec prière d'insérer, l'avis suivant :

« La Fédération Républicaine informe les » délégués du *Bloc* qu'ils pourront se réunir, » s'ils le veulent et s'il y a lieu, SALLE DE » L'ORPHEON, 20, rue de l'Orphéon, coin de » la Place de Strasbourg, à 300 mètres de la » Préfecture, de 10 heures du matin à 6 heures du soir. »

***

Entre Radicaux

Une lettre de M. Tribourdaux

M. A. Tribourdaux, candidat républicain à l'élection de dimanche, nous a remis hier la lettre suivante :

Lille, 8 janvier 1904.

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai l'honneur de vous communiquer ma réponse à la lettre que vous a adressée M. Leleu et qui a paru, ce matin, dans vos colonnes.

Je compte sur votre impartialité pour publier cette réponse comme vous avez publié l'attaque.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur en chef, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A. TRIBOURDAUX.

M. Tribourdaux a eu raison de compter sur notre impartialité, mais c'est à tort qu'il rend M. Ed. Leleu personnellement responsable des documents que nous avons publiés, hier. M. Leleu n'a fait en réalité que nous transmettre ces documents aux fins d'insertion et s'il se solidarise très vraisemblablement avec leurs auteurs, il serait injuste de lui en laisser la paternité exclusive.

Sous le bénéfice de ces réserves, voici la lettre plutôt amère que M. Tribourdaux adresse à M. Leleu :

Lille, 8 janvier 1904.

A M. Ed. Leleu, conseiller municipal de Lille.

Monsieur,

« Je n'ai pas l'habitude de relever les attaques dont je suis l'objet, en période électorale, mais je ne puis laisser passer les inexactitudes trop grossières contenues dans votre lettre.

» Je passerai sur la première phrase ; je laisse à tous ceux qui me connaissent le soin d'en apprécier la courtoisie et la bonne foi.

» Je n'ai jamais eu de relations avec les cléricaux de Fives pour l'élection de 1901, j'en appelle à la sincérité de notre ami commun, M. Fanyau.

» Il est absolument faux que j'aie adressé une convocation quelconque à mes collègues du Conseil général dont vous citez les noms.

» Il est également faux que je me sois entretenu avec MM. Danchin et Brackers au sujet de l'entente avec M. Basquin. Tous trois peuvent en témoigner.

» Quant à mon républicanisme, il me semble que vous-même et vos amis lui avez rendu un hommage éclatant lorsque, fondant la Fédération républicaine du Nord, vous m'avez, à l'unanimité appelé à la présidence, avec M. Debierre, comme secrétaire général, et vous-même comme secrétaire-adjoint. C'était après les élections départementales de 1901 ; comment, si les reproches que vous avez attendu à ce jour pour m'adresser, eussent été justifiés, auriez-vous pu me placer ainsi à votre tête ?

» Ce que vous oubliez de dire encore, c'est qu'il y a deux mois environ, nous assistions ensemble aux funérailles de M. Debuisne de Saint-Maurice-Lille, au moment où le département du Nord venait d'être désigné pour le siège sénatorial vacant ; vous m'engagiez à poser ma candidature disant qu'elle rallierait tous les républicains de Lille et du département.

» Je m'abstiendrai de rapporter d'autres réflexions que vous avez faites publiquement concernant une autre candidature possible, voulant éviter toute personnalité.

» Si vous voulez un témoignage à l'appui de cette conversation je le tiens à votre disposition.

» Cette réponse sera la seule que je vous ferai, elle suffira à éclairer les électeurs sénatoriaux sur la sincérité de vos paroles.

» Permettez-moi, cependant, de m'étonner que vous ayez attendu la fin de la période électorale, la veille même du scrutin, pour attaquer de telle façon, à la grande joie de nos adversaires, un ami politique avec lequel vous avez si longtemps combattu.

» Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

A. TRIBOURDAUX.

N. D. L. R. — Nous n'avons pas à insister sur cette polémique. Il est un point cependant qui vaut d'être tiré au clair.

Dans une des lettres que M. Leleu nous a communiquées, il est expressément dit que M. Tribourdaux avait convoqué pour s'entendre avec eux avant le Congrès républicain du 23 décembre, MM. Scrive, Binault, Vandamme, Danchin et Brackers-d'Hugo.

M. Tribourdaux nie et nous ne demandons pas mieux que de le croire.

Mais le renseignement que nous avons édité à la demande de M. Ed. Leleu courait les milieux politiques avant d'avoir trouvé place dans nos colonnes.

On ajoutait même que c'était au cours de son entrevue avec M. Tribourdaux, par devant MM. Danchin et Brackers-d'Hugo, — MM. Binault, Vandamme et Scrive s'étant excusés — que M. Basquin avait pris l'engagement de faire voter au Congrès républicain pour M. Tribourdaux si celui-ci le distançait au premier tour de scrutin...

Il est vrai que l'on dit tant de choses !

Quoi qu'il en soit, voici des propos qu'un simple démenti ne suffira pas à enrayer.

Quant à nous, nous laissons la parole à M. Leleu et à ses amis.

Ils trouveront, ici, le même accueil que M. Tribourdaux lui-même.

***

La polémique continue...

Le Cercle radical *La Justice*, « adhérent au Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste de France, comprenant les trois sections : *Centrale*, le *Travail* et *Vauban* et comptant 135 membres », nous demande l'insertion de l'ordre du jour suivant voté dans son assemblée générale du 8 janvier :

« Le Cercle républicain-radical la **Justice** :

1° S'associe au vote de l'ordre du jour de blâme que le Comité Exécutif de la Ligue Républicaine des cantons de Lille a infligé à M. Georges Robert, en raison de la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre 1903 et le considère comme disqualifié au point de vue républicain-radical.

2° Proteste énergiquement contre les attaques inqualifiables (Progrès du Nord du 1er janvier 1904) de M. Georges Robert, à l'égard du président du Cercle la **Justice**, délégué sénatorial, conseiller municipal de Lille, délégué du Nord au Comité Exécutif du Parti Radical et Radical-Socialiste, et déclare se solidariser pleinement avec son président auquel il témoigne toute sa confiance. »

Le présent ordre du jour sera envoyé au Comité Exécutif du Parti Radical et Radical-Socialiste ; il sera communiqué avec prière d'insérer aux journaux le «Progrès du Nord» et le « Réveil du Nord ».

Par ordre :

Le Secrétaire du Cercle « La Justice » :
A. BONNET.

***

La candidature Desmons

On nous écrit :

Citoyen Rédacteur en Chef,

La belle campagne que vous menez en faveur de la candidature de notre vaillant ami, le docteur Desmons, portera certainement ses fruits.

Alors que nos adversaires s'appliquent à dissimuler leurs programmes, Desmons, lui, déploie fièrement son drapeau.

Je suis beaucoup plus près des idées de M. Debierre que de celles de M. Desmons, mais dans l'écœurement où m'ont jeté les tripatouillages du scrutin du 23 décembre dernier, je n'hésiterais pas une seconde à donner ma voix à Desmons, si j'étais délégué sénatorial.

B. G.
Agriculteur.

***

Un « vieux socialiste » nous écrit :

Voilà qui est net ! Le citoyen Desmons se présente avec le programme du socialisme intégral. De même que Delesalle, l'an dernier, il ne s'adresse qu'aux délégués sénatoriaux socialistes. Cette crânerie tranche sur les petits moyens de ses adversaires. Permettez à un vieux socialiste de crier « bravo ! » à notre candidat. Quel que soit le résultat du scrutin, Desmons aura bien mérité de la « Sociale » et il faudra toute la mauvaise foi des jaloux pour contester la qualité des voix qui iront à son nom.....

Un ancien candidat du P. O. F.

***

Manœuvres réactionnaires

Il paraît que M. Eugène Motte ne se contente pas d'écrire en faveur de son « bras droit » — quel bras que ce membre ! — M. Félix Chatteleyn : il se déploie aussi en tirailleur, se transportant à domicile pour entraîner les électeurs sénatoriaux à la remorque de Méline dont il est le prophète dans le Nord et dont M. Chatteleyn personnifie la politique néfaste, à l'élection de dimanche.

Ces derniers jours, M. Motte opérait dans l'arrondissement d'Hazebrouck, promettant aux uns la lune, à d'autres.... des médailles du travail par hottées, si M. Chatteleyn était élu !

Auparavant, il était passé par l'arrondissement de Dunkerque, mais sans grand bruit, car il sait que les délégués du pays de Jean-Bart, à part quelques sacristains toujours disposés à s'agenouiller devant le Veau-d'Or, ont nettement rompu avec son complice Guillain.

Eh bien, toutes ces promesses, toutes ces démarches, tous ces voyages auront été faits en pure perte.

Les délégués sénatoriaux ne se laisseront pas mener au scrutin comme les malheureux ouvriers que M. Motte a opprimés pour leur arracher son mandat de député de Roubaix.

Ils renverront M. Chatteleyn à son usine de papiers timbrés et ils feront à la République Sociale, représentée par le docteur Desmons, plus qu'un succès d'estime : un succès de confiance.

A bas la réaction !
Vive la République !

***

Les « Débats » et l'élection

Dans son numéro de ce jour, le « Journal des Débats » dont on connaît les attaches clérico-mélinistes, s'occupe de l'élection sénatoriale du Nord.

Le « Journal des Débats » ne connaît, dit-il au moment où il écrit que trois candidats qu'il détaille ainsi : M. Scrive, républicain-rallié ; M. Chatteleyn, républicain-progressiste, et M. Tribourdaux « candidat officiel » *(sic)*.

Suivant un éreintement en règle de l'incolore profession de foi de M. Tribourdaux, une « filandreuse, hésitante et équivoque rapsodie » et l'éloge dithyrambique de l'ineffable Chatteleyn.

Pas un mot au sujet de M. Scrive. Le candidat de la «Dépêche» est tout juste nommé.

Cette entrée en ligne du « Journal des Débats » suffirait à donner à la candidature de M. Chatteleyn sa véritable portée, si tout le monde ne savait dans le Nord que M. Chatteleyn a partie liée avec M. Scrive.

Il nous a toutefois semblé intéressant de la signaler. Elle suffira à dissiper les derniers doutes des républicains, s'il leur en restait encore, et à montrer aux timorés du Congrès du 23 décembre, quelle lourde faute ils ont commise en sacrifiant leurs principes à une pseudo diplomatie politique.

***

Candidat malgré lui !...

Nous avons publié, hier, un manifeste du maire et de plusieurs conseillers municipaux de Fenain, du maire et de plusieurs conseillers municipaux de Marchiennes posant très nettement la candidature du docteur Debierre.

En dernière heure, nous recevons un manifeste que la Fédération républicaine de la 3e circonscription d'Avesnes adresse aux électeurs sénatoriaux.

Voici ce curieux document :

A MESSIEURS LES ELECTEURS SENATORIAUX

Le Congrès du 23 décembre n'a écarté la candidature de M. Evrard Eliez et celle de M. Debierre ensuite, que grâce à des manœuvres regrettables.

A titre de protestation contre ces manœuvres, un certain nombre de ses amis avaient insisté auprès de M. Debierre pour qu'il maintînt sa candidature. Il s'y est obstinément refusé.

Les républicains, partisans de la politique du « bloc », n'en ont pas moins le devoir de manifester leurs opinions sur un nom qui les représente. Dans ce but, nous vous convions à voter, au premier tour, pour le docteur Debierre, donnant ainsi une preuve de notre sympathie pour le vaillant lutteur républicain, en même temps qu'un témoignage éclatant de nos idées.

Votons tous pour M. Debierre, pour affirmer notre désir de voir triompher la République démocratique !

La Fédération républicaine de la 3e circonscription d'Avesnes.

Bon gré, malgré — nous croyons que c'est plutôt « malgré lui » — voilà donc M. le docteur Debierre candidat des radicaux-socialistes.

Ce n'est évidemment la production de cette candidature qui simplifiera la situation dont notre rédacteur en chef a fait plus haut une très claire analyse.

Cependant, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas à prendre ombrage de la candidature de M. le docteur Debierre.

Nous allons à la bataille pour notre compte et nous sommes persuadé que les délégués sénatoriaux socialistes sauront que toutes leurs voix doivent se porter au premier tour de scrutin sur le docteur Desmons.

La Fédération avisera pour la suite...

Dernière Heure

Moines chassés de Suisse

Berne, 8 janvier. — Le Conseil fédéral interdit à la congrégation des Frères de la Croix du Ménestrel, en vertu de l'article 52 de la Constitution fédérale, de s'établir à la ferme du Canada à Vallorbes.

Un délai de trois mois est accordé à la congrégation pour mettre ordre à ses affaires.

Bruit d'expulsion d'un député alsacien

Paris, 8 janvier. — Plusieurs journaux annoncent qu'hier soir, l'abbé Delsor, député de Molsheim-Erstein (Alsace), venu à Lunéville pour faire une conférence aux Alsaciens sans caractère politique, a été arrêté par le commissaire spécial, qui lui a notifié un ordre d'expulsion.

A la sûreté générale on déclare n'avoir aucun renseignement au sujet de cet incident.

Les Finlandais sous le knout

Un Rescrit du Tsar

Pétersbourg, 8 janvier. — Le « Petit Père » le tsar, adresse au gouverneur général de la Finlande un rescrit dans lequel il lui ordonne de congédier les Finlandais employés dans les administrations de l'Etat ou dans les administrations municipales, qui se sont soustraits en 1903 au service militaire, qu'ils devaient faire dans le 3e bataillon de tirailleurs finlandais, et de leur refuser pendant cinq ans tout passeport pour l'étranger.

L'empereur ordonne aussi que, dans l'examen des requêtes concernant les annulations d'amendes ou les prêts et subsides demandés à l'Etat par les communes ou les particuliers, il